

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

Étaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVASSE, Ronald CLAUD, Michel SPEMENT, Juliette CELESTIN, Julien PICHELIN, Maryse BOULEAU, Claude DALLE, Nicoletta WUDARSKI, Jacques ZAJDA, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Cécilia LAGACHE, Ludwig FOSSE, Isabelle DELEPINE, Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI pouvoir à Bruno FORTIER,
Virginie DOUAT pouvoir à Michel SPEMENT,
Bernard HERBETTE pouvoir à Claude DALLE,
Sylvain DUBOIS pouvoir à Cécilia LAGACHE,
Tonia VIVIEN pouvoir à Ronald CLAUD,
Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT

Est désigné(e) secrétaire de séance : Juliette CELESTIN

DELIBERATIONS

DEL 2017-10-01 – RAPPORTS D'ACTIVITE ANNUELS 2016 DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des rapports annuels ci-dessous :

- service de l'eau potable (SAUR)
- service de l'assainissement (SAUR)
- service des marchés d'approvisionnement (LES FILS DE MADAME GERAUD)
- service de l'électricité (SE60)
- service du gaz (GRDF)

DEL 2017-10-02 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 – COMMISSION COMMUNALE ACCESSIBILITE

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- la présentation du rapport annuel 2016 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- Précise que ce rapport sera transmis, comme le prévoit la loi, au :
 - Préfet de l'Oise,
 - Président du Conseil départemental de l'Oise,
 - Conseil départemental consultatif des personnes handicapées
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2017-10-03 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (AVANCEMENT DE GRADE)

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise territorial.

DEL 2017-07-04 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création :

- d'un poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- d'un poste à temps complet sur le grade d'éducateur principal de jeunes enfants.

DEL 2017-07-05 – INDEMNITE FORFAITAIRE REPRESENTATIVE DE SUJETIONS ET DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la mise en place de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires, au profit des agents titulaires, stagiaires et contractuels du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants.

VENTE IMMOBILIERE – 6 AVENUE DU GENERAL LECLERC

A l'issue du débat, il est procédé au vote à bulletin secret :

Votants : 31

Suffrages exprimés : 31

13 bulletins « POUR » - 15 bulletins « CONTRE » - 3 « BLANC »

La délibération est rejetée.

DEL 2017-07-06 – CONVENTION DE RETROCESSION DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- la rétrocession à la Ville des voiries, réseaux et espaces verts prévus dans le cadre du permis de construire n° 060 176 17T0011, conformément au plan joint à la convention,
- Précise que cette rétrocession se fera à titre gratuit,
- Autorise le Maire à signer la convention de rétrocession,
- Autorise le Maire ou l'Adjoint à l'urbanisme à signer l'acte authentique de transfert de propriété, ainsi que toute pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Précise que les frais de notaire sont à la charge de l'aménageur,

DEL 2017-07-07 – RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- la présentation du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable,
- Prend acte de la présentation du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- Approuve la mise à jour des indicateurs de suivi de performance et la mise en ligne de ces rapports et de la délibération sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : www.service.eaufrance.fr,
- Précise que la présente délibération et les rapports seront mis à disposition du public, et transmis au Préfet de l'Oise.

DEL 2017-07-08 – RETRAIT DE SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE L'OISE ET DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT (SMIOCE)

Sur proposition de Cécilia LAGACHE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- le retrait de la Ville de Crépy-en-Valois du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement,
- Autorise le Maire, et l'Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, à entreprendre toute démarche, et à signer tout document permettant le retrait du SMIOCE et l'exécution de la présente délibération,
- Précise que la présente délibération sera adressée :
 - au Préfet de l'Oise
 - au Président du SMIOCE

9 voix Contre (Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER)

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2017

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions n°64/2017 à 102/2017.

64/2017 - VENTE DE MATERIEL DE LA POLICE MUNICIPALE

Six révolvers de la Police municipale sont vendus à L'ARMURERIE ST THOMAS, domiciliée à CREPY-EN-VALOIS, pour un montant de 270 € (soit 45 €/pièce).

65/2017 – MARCHES PUBLIC 17AC07 - PRODUITS D'ENTRETIEN

Un accord-cadre à bons de commande est conclu pour une durée de 3 années avec les entreprises suivantes :

Lot 1 / Fournitures de produits et petit matériel pour le service entretien de la Ville : HYGIE PROFESSIONNEL, à CREIL (60100)

Lot 2 / Fournitures de produits et petit matériel d'entretien pour la restauration scolaire : SOCOLDIS SAS, à BOULOGNE SUR MER (60222)

Montant de commande sur la durée du marché :

Lot 1 : Minimum 30.000€/HT, maximum 80.000€/HT

Lot 2 : Minimum 20.000€/HT, maximum 45.000€/HT

66/2017 – CONVENTION D'HONORAIRES AVOCAT

Une convention d'honoraires est signée avec Maître Alexandre ALLARD, Avocat à Crépy-en-Valois, afin d'assurer la défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal dans le cadre de la protection fonctionnelle, à l'audience du Tribunal Correctionnel de SENLIS du 20 octobre 2017.

Les honoraires sont fixés à titre forfaitaire à la somme de 700 €/HT, soit 840 €/TTC.

67/2017 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise et Madame Manon MICHOT, demeurant à VEZ, dossier n°4547.

Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressée en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville de Crépy-en-Valois (Musée de l'Archerie et du Valois).

68/2017 – DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE

Considérant que le droit de priorité peut être délégué à un organisme d'habitations à loyer modéré lorsque l'aliénation porte sur un bien ou un droit affecté au logement,

Considérant le projet de l'OPAC de l'Oise pour la réalisation d'une opération de logement social comprenant 35 logements, sur un terrain appartenant à l'État,

Le droit de priorité relatif à la vente par l'État du terrain sis 15 avenue Sadi-Carnot à Crépy-en-Valois, correspondant à la parcelle cadastrée AM191 d'une surface de 6.067 m², est délégué à l'OPAC de l'Oise, 9 avenue du Beauvaisis - BP 80 616 - 60016 BEAUVAIS CEDEX.

69/2017 – EXERCICE DU DROIT DE PREMPTION

Vu la mise aux enchères publiques par le TGI de Senlis, suite à saisie immobilière, d'un bien immobilier sur la parcelle cadastrée AO n°202, pour une contenance de 1819 m².

Considérant, au vu des caractéristiques du bien, l'intérêt pour la commune d'acquérir un tel équipement qui répond à son besoin de compléter son offre d'établissements recevant du public, à usage de salle de spectacle, de réception ou pour l'organisation des manifestations communales, La Ville décide l'acquisition par l'exercice du droit de préemption de l'immeuble. Cette acquisition se fait, par substitution à l'adjudicataire, au prix de la dernière enchère, soit 100.000 €, non compris les frais.

70/2017 – ANIMATION POUR CREPY-PLAGE

Une convention est signée avec LA FERME DU PETIT VILLERS pour des animations de balades à poney. La prestation est facturée 600 €/HT, gratuité pour le jour de l'inauguration.

71/2017 – ANIMATION POUR CREPY-PLAGE

Une convention est signée avec le Comité Régional de Picardie de Boxe pour des séances d'initiations à la boxe les week-ends des 15-16 juillet et 12-13 août 2017. La prestation est facturée 760 € pour deux week-ends.

72/2017 – FESTIVITES POUR LES 60 ANS DU JUMELAGE

Considérant l'ajout de 38 couverts pour le repas dansant du 3 juin 2017, un avenant d'un montant de 4.532 €/TTC est signé avec la SA DOLCE CHANTILLY.

73/2017 – MARCHÉ PUBLIC 17AC08- TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

Un accord-cadre multi-attributaire à bons de commande est conclu avec les entreprises suivantes :

Lot 1 – GROS-ŒUVRE

- COPROM CONSTRUCTION à Courbevoie (92400)
- SARL STB à Crépy-en-Valois (60800)

Montant maximum de commande par année : 150.000 €/HT

Lot 2 – COUVERTURE – ETANCHEITE

- ROQUIGNY SAS à Soissons (02204)

Montant maximum de commande par année : 100.000 €/HT

Lot 3 – PLATERIE - ISOLATION

- RSP., à Crépy-en-Valois (60800)
- SARL STB, à Crépy-en-Valois (60800)

Montant maximum de commande par année : 80.000 €/HT

Lot 4 – ELECTRICITE

- SARL BATON ET FILS à Neuilly-St-Front (02470)

Montant maximum de commande par année : 90.000 €/HT

Lot 5 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION

- PLOMBERIE DU VALOIS à Vauciennes (60117)

Montant maximum de commande par année : 70.000 €/HT

Lot 6 – PEINTURE ET SOLS SOUPLES

- SAS NICOLETTA BON à St-Martin-sur-le-Pré (51520)
- SAS BPVR à Noisy-Le-Sec (93130)

Montant maximum de commande par année : 100.000 €/HT

Pour le Lot 7 – MENUISERIE

- SERRURERIE MODERNE CREILLOISE à Creil (60311)
- SARL STB à Crépy-en-Valois (60800)

Montant maximum de commande par année : 150.000 €/HT

74/2017 – MAINTENANCE DES PANNEAUX ELECTRONIQUES

Un contrat d'un an est signé avec CENTAURE SYSTEMS à NOEUX-LES-MINES, pour la maintenance préventive et curative de 2 panneaux d'affichage électroniques (place Rameau, salle des fêtes), pour un forfait annuel de 1.300 €/HT.

75/2017 – MARCHÉ PUBLIC N° S1506 – CONTROLES PERIODIQUES

Un avenant est signé avec QUALICONSULT à CAMON pour le lot n°2 (équipements de levage), pour prendre en compte l'ajout dans la flotte automobile d'un véhicule JUMPER avec hayon et d'un véhicule TRAFIC Fourgon. Prestations exécutées semestriellement pour un montant de 25 €/HT par véhicule.

76/2017 – AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LOCAUX ASSOCIATIFS

Un avenant à la convention initiale est signé avec la Société d'Aménagement de l'Oise à BEAUVAIS, prenant en compte l'actualisation du coût de l'ouvrage à 680.907 €/HT, et portant la rémunération de la SAO à 44.259 €/HT (taux de calcul inchangé à 6.5 %).

77/2017 – MARCHÉ PUBLIC 17T12 – MISE EN SOUTERRAIN DE RESEAUX

Un marché de travaux est conclu avec la Société PIVETTA BTP, à THOUROTTE (60150), pour la mise en souterrain des réseaux d'éclairage public et télécom pour un montant de 159.908,16 €/HT, détaillé comme suit :

- Rue de La Cloche : 55.007,61 €/HT
- Rue de Vez : 60.448,55 €/HT
- Option réfection voirie et trottoirs côté pair rue de Vez : 44.452,00 €/HT

78/2017 – MARCHÉ PUBLIC 17T14 – REMPLACEMENT DE CHAUDIERES

Un marché est conclu avec la SARL Eric SALMON, à CREPY-EN-VALOIS pour le remplacement de 2 chaudières puissance moyenne :

- École élémentaire Jean Vassal : 23.999,90 €/HT
- Stade de rugby : 10.918,93 €/HT

79/2017 – RENOUELEMENT DU SERVEUR DE LA MAIRIE

Suivant consultation n° 2017-06, la Société ARANET à CHOISY-AU-BAC est retenue pour un montant de 14.130,95 €/HT, comprenant le matériel et l'installation.

80/2017 – TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE

Un contrat est signé avec la Société LOCAM SA, à ST-ETIENNE (42048) pour la location d'un terminal de paiement électronique pour la Direction Sports-Animation-Jeunesse, pour une durée de 36 mois. Loyer mensuel : 45,60 €/TTC.

81/2017 – AIDE FINANCIERE DE L'AGENCE DE L'EAU

Une convention portant le n°1071581(1) 2017 est signée avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une aide financière d'un montant de 43.731 €, sous forme de prêt à taux zéro, d'une durée de 240 mois pour la modernisation du dégrillage de la station d'épuration.

82/2017 – SUPPRESSION D'UNE REGIE DE RECETTES

Considérant la création de la régie de recettes de la Direction sports-animation-jeunesse, la suppression de la régie de recettes « manifestations municipales » prend effet à compter du 1^{er} août 2017.

83/2017 – SUPPRESSION D'UNE REGIE DE RECETTES

Considérant la création de la sous-régie de recettes « patinoire », la suppression de la régie de recettes « patinoire » prend effet à compter du 1^{er} août 2017.

84/2017 – SUPPRESSION D'UNE REGIE DE RECETTES

Considérant la création de régie de recette de la Direction sports-animation-jeunesse, la suppression de la régie de recettes du service sport-jeunesse prend effet à compter du 1^{er} août 2017.

85/2017 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise et Monsieur Yanis FELLAHI, demeurant à LEVIGNEN, dossier n°3620.

Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressé en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville de Crépy-en-Valois.

86/2017 – TARIFS DES ETUDES SURVEILLEES

Ils sont fixés comme suit à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Forfait mensuel par enfant :

Tarif de base	22 €
Tarif pour les familles domiciliées à Crépy-en-Valois non-imposables	5 €
Facturation mensuelle	

87/2017 – TARIFS DE LA MEDIATHEQUE

Ils sont fixés comme suit à compter du 6 septembre 2017 :

Tarifs des Adhésions	Crépinois	Non Crépinois
Adulte	14 €	25 €
Tarif réduit (Personnes handicapées, Demandeurs d'emploi, Étudiants, Séniors de plus de 65 ans)	7,50 €	12,50 €
Moins de 18 ans	Gratuit	
Etablissements conventionnés	Gratuit	10 €
Membres de l'Amicale du personnel	Gratuité	
Assistantes maternelles (sur présentation de l'agrément)	Gratuité	
Pour tous, lors des manifestations signalées	Gratuité	
Tarifs relatifs à l'utilisation ou à l'achat de services		
Document perdu ou inutilisable	Rachat ou remboursement	
Caution pour prêt de matériel informatique ou électronique	100 €	
Remplacement de la carte d'emprunt	2 €	
Sac en tissu	2 €	
Photocopies	0,20 € (la photocopie)	
Participation pour animation	2 €	
Documents sortants du fonds de la médiathèque	0.50 €	

88/2017 – TARIFS DU MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS

Ils sont fixés comme suit à compter du 6 septembre 2017 :

Droits d'entrée :

PLEIN TARIF Adulte	5 €
TARIF REDUIT Enseignant Demandeur d'emploi et allocataire des minima sociaux Famille nombreuse Groupe de plus de 10 personnes (prix par personne) Archers (sur présentation de la licence FFTA)	2,50 €
GRATUITE Enfant et jeune jusqu'à 25 ans Personne handicapée Adhérent Les amis du Musée Adhérent Amicale du personnel de la Ville Conférencier (accrédité par le Ministère ou Crépy-en-Valois) Détenteur de la carte de presse Détenteur de la carte Tourisme Pass Pro Valois Membre de l'ICOM et de l'ICOMOS Pour tous, lors des manifestations nationales, régionales, départementales ou locales annoncées	gratuit

Prestations :

Atelier (par personne)	5 €
Anniversaire (pour le groupe, maxi 15 enfants)	95 €
Visite guidée (minimum 10 personnes), hors droits d'entrée	30 €
Droit de réservation (visite par un guide extérieur), hors droits d'entrée	30 €

Publications :

Publications diverses	1 €
Catalogues d'expositions	10 €

**Prestations pédagogiques pour les groupes :
(écoles, instituts, centres de loisirs, etc.)**

	Crépy-en-Valois	CCPV	Extérieurs
Visite	gratuit	25 €	25 €
Atelier	25 €	25 €	50 €
Intervention en classe	25 €	25 €	50 €
Projet sur l'année	75 €	75 €	150 €

89/2017 – CONVENTION D'HONORAIRES AVOCAT

Une convention d'honoraires est signée avec Maître Alexandre ALLARD, avocat à Crépy-en-Valois, afin d'assurer la défense des intérêts de la Ville et de deux policiers municipaux dans le cadre de la protection fonctionnelle, à l'audience du Tribunal Correctionnel de SENLIS du 27 septembre 2017. Les honoraires sont fixés à titre forfaitaire à la somme de 700 €/HT, soit 840 €/TTC.

90/2017 – FORMATION DES ELUS

Une convention est signée avec l'organisme IFOREL à ALBI (81000), pour la formation de deux élus du Conseil municipal, « Les nouveaux équilibres territoriaux : Loi MAPTAM et NOTRe, perspectives », pour un montant de 100 € par personne.

91/2017 – MISE EN SOUTERRAIN DE RESEAUX

Une convention est signée avec la société ORANGE SA à PARIS pour l'effacement du réseau aérien Orange, rue du Bois de Tillet. Le montant de la participation financière de la Ville s'élève à 3.077,40 €.

92/2017 – MARCHÉ 17T11 – MISE EN SEPARATIF ASSAINISSEMENT

Un marché de travaux est conclu avec la Société CABREMA TP à Crépy-en-Valois pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue Jean-Jaurès, pour un montant de 147.670,04 €/HT.

93/2017 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS CHAUFFAGE LA PASSERELLE

Un contrat est signé avec la Société Thermique Industrielle de l'Oise (STIO) à VILLERS-ST-PAUL (60870), pour l'entretien et la maintenance des installations de chauffage du bâtiment La Passerelle, pour une durée d'un an renouvelable.

- Montant total visites d'entretien	2.203 €/HT
- Fourniture de filtres	2.080 €/HT
Montant total HT	4.283 €/HT

Prestations supplémentaires pour interventions sur appel hors dépannage prévu au contrat pendant les heures ouvrables :

- Déplacement forfaitaire	48 €/HT
- Prix horaire de main d'œuvre dépanneur	50 €/HT

94/2017 – MARCHÉ 17AC10 – FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE

Un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 3 ans est conclu avec les entreprises suivantes :

Lot 1 / Ordinateur et matériel annexe : ESI Agence Nord à Seclin (59113),

Lot 2 / Cartouches d'encre : ACIPA SAS à Monistrol-sur-Loire (43120),

Montant maximum de commande sur la durée du marché :

Lot 1 : 80.000 €/HT

Lot 2 : 10.000 €/HT

95/2017 – MARCHÉ 15F01 – LOCATION D'UN PARC DE VEHICULES

Un avenant est conclu avec la Société PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE à RUEIL MALMAISON (95564), afin d'ajuster le kilométrage de 10 véhicules en fonction des besoins, et d'actualiser les loyers correspondants,

Le montant des loyers est modifié comme suit :

LOT	VEHICULE	IMMATRICULATION	ANCIENNES CONDITIONS HT	NOUVELLES CONDITIONS HT
Lot 1	A2	DW-750-NP	296.20 €	413.17 €
Lot 1	A4	DW-279-NP	181.48 €	187.36 €
Lot 2	A7	DW-094-NP	133.81 €	169.04 €
Lot 2	B1	DW-394-NP	149.68 €	141.54 €
Lot 4	C1	DW-077-YD	418,69 €	484.75 €
Lot 3	E3	DW-175-YC	258,31 €	248.96 €
Lot 3	H8	DW-025-YD	221.88 €	249.89 €
Lot 3	H9	DX-307-LR	262.35 €	287.42 €
Lot 2	I1	DW-421-NP	180.25 €	176.26 €
Lot 2	I2	DW-606-NP	180.25 €	177.03 €

96/2017 – MAINTENANCE ET ASSISTANCE DES PROGICIELS CIRIL

Le contrat de maintenance signé avec la Société CIRIL à VILLEURBANNE est renouvelé pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2020. La redevance trimestrielle s'élève à 1.860 €/TTC.

97/2017 – FORMATION PICARDIE EN FORME

Deux conventions sont signées avec le Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie pour la formation de deux agents de la Direction Sport-Animation-Jeunesse au réseau SPORT SANTE BIEN-ETRE, pour un coût total de 180 € :

- module 1 du 14 au 15 octobre 2017
- modules 2 et 3 du 18 au 19 novembre 2017
- modules 4 et 5 du 9 au 10 décembre 2017

98/2017 –LOCATION D'UNE MACHINE A AFFRANCHIR

Suivant consultation n°2017-08, l'offre de la Société FRANCO TYP POSTALIA France à NANTERRE (92000) est retenue pour un loyer annuel de 528 €/HT.

99/2017 – SITE INTERNET DU MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS

Suivant consultation n° 2017-04, sont conclus avec la société CLEMENVILLA à Paris (75008) :

- un marché public pour un montant de 9.527,50 €/HT comprenant la création du site internet, ainsi que la maintenance et l'hébergement pour la première année (12 mois à compter de la mise à disposition du site),
- un contrat pour l'hébergement du site, pour un montant annuel de 600 €/HT à compter de la deuxième année,
- un contrat pour la maintenance du site, pour un montant annuel de 540 €/HT à compter de la deuxième année.

100/2017 – ARBITRAGE DU PRÊT A TAUX INDEXE SOCIETE GENERALE

Considérant la volonté de la Ville d'aménager le contrat afin de sécuriser de nouveau son taux sur les années 2018 à 2020 comme cela a été fait en 2012 pour les années 2012 à 2014, et en 2013 pour les années 2015 à 2017,

Vu la proposition d'arbitrage de la Société Générale :

Capital restant dû au 31/12/2016 : 550.000 euros

Maturité : 31/12/2027

Amortissement : Annuel -Linéaire

Périodicité : Annuelle

Date de la 1^{ère} échéance : 31/12/2018

Base de calcul : exact/360

Taux d'intérêts du 31/12/2012 au 31/12/2020 : 4,60 %

Taux d'intérêts du 31/12/2020 au 31/12/2027 :

- 5,50 % - 5 x (Inflation zone Euro - Inflation française) si inflation française >= 1,15 %)
- 5,50 % - 5 x (Inflation Zone Euro -1,15 %) sinon

Le Directeur Général des Services est désigné par le Maire, pendant son absence du 11 au 17 octobre 2017, pour le représenter lors du « top téléphonique » et signer tout acte de sa compétence en ses lieu et place pour la finalisation de l'arbitrage du prêt à taux indexé évolution de 2007.

101/2017 – PRET BANCAIRE AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE

Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt pour le financement des dépenses d'investissement 2017 comme prévu au budget 2017,

Considérant la proposition de la SOCIETE GENERALE, d'un prêt d'un montant de 1.145.000 € sur une durée de 15 ans, aux conditions suivantes :

- Date de départ : 31/10/2017
- Amortissement trimestriel-linéaire, périodicité trimestrielle
- Base de calcul : exact/360
- Taux d'intérêts pour chaque période : Euribor 3 mois + 0,90%.

Le Directeur général des services est désigné par le Maire, pendant son absence du 11 au 17 octobre 2017, pour le représenter lors du « top téléphonique » et signer tout acte de sa compétence en ses lieu et place pour l'ouverture du prêt bancaire désigné ci-dessus.

102/2017 – VENTE DE MATERIEL EQUESTRE

Le service de la police municipale ayant mis fin à l'activité de la brigade équestre, la Ville vend le matériel n'ayant plus d'utilité pour le service, pour un montant de 250 €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h20.

Le Maire,
Bruno FORTIER

